

COMMUNE DE FRAGNES-LA LOYERE

Compte-rendu

Conseil municipal du 9 JANVIER 2018

Sous la présidence d'Alain GAUDRAY, Maire.

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 4/01/2018, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : COULON Virginie, DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, HOHWELLER Fabrice, LEGRAND Emilie, LELEDY Ambroise, MC DONOUGH Annie-Claude, MENOTTI Claude, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, REVOL Hélène, ROESLER Patricia, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absent excusé : SANCHEZ Grégory pouvoir dûment établi à LEGRAND Emilie.

Secrétaire de séance: PETIT Alain.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en l'hommage à Bernard PION qui nous a quitté le 10 décembre dernier.

Puis, il souhaite la bienvenue à Annie-Claude MC DONOUGH qui a rejoint le conseil.

Le maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

1) ELECTION d'un 5^{ème} ADJOINT.

Rapporteur : Alain GAUDRAY.

Le maire rappelle la délibération en date du 2 juillet 2016 portant création de 5 postes d'adjoints au Maire.

Il informe l'assemblée que suite au décès de Bernard PION, un poste d'adjoint est devenu vacant, et qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il rappelle que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De fait c'est le 5^{ème} poste qui devient vacant .

Le **CONSEIL MUNICIPAL** , après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le maintien à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune.
- **DONNE** son accord quant à l'élection d'un nouvel adjoint, au poste de 5^{ème} adjoint.
- **PROCEDE** à l'élection du 5^{ème} ADJOINT :

- Mme ROESLER Patricia EST CANDIDATE.

Mme **ROESLER Patricia**, à l'unanimité des suffrages exprimés **est élue au poste de 5^{ème} adjoint.**
Mme ROESLER Patricia est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Maire informe l'assemblée que :

- Patricia ROESLER se verra attribuer la délégation Vie associative, Tourisme
- Alain PETIT se verra attribuer la délégation Finances, Vie culturelle

- Virginie COULON se verra attribuer la délégation Affaires sociales
- Alexiane VELOSO se verra attribuer la délégation Affaires scolaires, Affaires périscolaires, Jeunesse, Communication
- Claude MENOTTI se verra attribuer la délégation Urbanisme, Voirie, Commerces

2) SYDESL : Désignation d'un nouveau représentant titulaire.

Rapporteur : Alain GAUDRAY.

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire au siège qu'occupait Bernard PION au sein du SYDESL pour représenter la commune.

Appel à candidature auprès des membres du conseil municipal :

Membre candidat

TITULAIRE
Claude MENOTTI

Est proclamé, à l'unanimité, délégué, pour représenter la commune au sein du SYDESL :

TITULAIRE
Claude MENOTTI

3) REVISION DES TARIFS DE LOCATION ET SERVICES COMMUNAUX au 1^{er} FEVRIER 2018 :

Rapporteur : Alain PETIT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réviser les tarifs de location des salles et services communaux, au 1^{er} février 2018, comme suit :

a) Salles communales

SALLES du BICENTENAIRE						SALLE des LAURIERS (30 pers.)			CENTRE de LOISIRS	
PETITE SALLE (60 pers.)			GRANDE SALLE (250 pers.)							
HABITANTS de FRAGNES-LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES-LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES-LA LOYERE	Tarif	Arrhes 20 %	HABITANTS de FRAGNES-LA LOYERE	
Petite Salle sans cuisine			Grande Salle + Bar - sans cuisine			1 soirée en semaine			Vin d'honneur	
	70 €	14 €	1 jour	254 €	51 €		37 €	7 €	en soirée	
Petite Salle + Cuisine			2 jours	305 €	61 €	Week-End			Tarif : 35 € Arrhes 20% = 7 €	
1 jour	129 €	26 €	Grande Salle + Bar + Cuisine + Vaisselle				92 €	18 €		
2 jours	161 €	32 €	1 jours	294 €	59 €					
3 jours	211 €	42 €	2 jour	374 €	75 €					
			3 jours	422 €	84 €					
HABITANTS EXTERIEURS			HABITANTS EXTERIEURS							
Petite Salle + Cuisine			Grande Salle + Bar - Sans Cuisine							
1 jour	199 €	40 €	1 jour	523 €	105 €					
2 jours	230 €	46 €	Grande Salle + Bar + Cuisine + Vaisselle							
3 jours	285 €	57 €	1 jour	647 €	129 €					
			2 jours	851 €	170 €					
			3 jours	994 €	199 €					
CHAUFFAGE			CHAUFFAGE							
Par jour	26 €		Par jour	47 €						
Week-End	52 €		Week-End	95 €						
Caution 400 €**			Caution 600 €**			Caution 200 €**			Caution 155 €**	

b) Halte nautique – Stationnement des bateaux

STATIONNEMENT à la NUITEE Eau et Electricité inclus	
LONGUEUR BATEAUX	TARIFS A LA NUITEE
Jusqu'à 9.99 m	8.10 €
de 10 m à 14,99 m	10.15 €
de 15 m à 19.99 m	12.20 €
de 20 m à 24.99 m	18.30 €
de 25 m à 29.99 m	20.30 €
30 m et plus	27.50 €
TAXE de séjour à partir de 13 ans : 0.20 €/personne/nuitée	

BATEAUX HOTELS Electricité inclus	
Stationnement à la nuitée	36.60 €
Eau	4 €/m3 au-delà du 1 ^{er} m3
TAXE de séjour à partir de 13 ans : 0.20 €/personne/nuitée	

STATIONNEMENT MENSUEL	
Stationnement	132 € /mois
Electricité	13.70 € les 100 kwh
TAXE de séjour à partir de 13 ans : 0.20 €/personne/nuitée	

c) Services de la Porte Verte.

SERVICES DE LA PORTE VERTE				
	Douches	Lave-Linge (lessive incluse)	Sèche-Linge	
	1.65 €	5.90 €	3.45 €	
LOCATION DE VELOS				
	Vélo Adulte	Sacoche de selle	Remorque	Barre de vélo
1 h	5.40 €	-	-	-
½ journée	10.60 €	3.15 €	10.60 €	3.15 €
1 journée	16.00 €	5.30 €	16.00 €	5.30 €
2 journées	32.00 €	-	-	-
4 journées	48.00 €	-	-	-
1 semaine	79.00 €	-	-	-
Réparation pneus	Rustine		Chambre à air	
	5.20 €		6.20 €	

d) Photocopies.

PHOTOCOPIES				
	Public		Associations communales	
Noir et Blanc	A4 0.25 €	A3 0.46 €	A4 0.10 €	A3 0.15 €
Couleur	A4 1.06 €		A4 0.86 €	

e) Concessions funéraires.

CONCESSIONS 2 m2	
30 ans	90 €
50 ans	145 €
CONCESSIONS 4 m2	
30 ans	180 €
50 ans	290 €
COLOMBARIUM	
30 ans	1 000 €

Camille Hadorn fait la remarque qu'augmenter les tarifs de la grande salle, c'est nécessaire, mais qu'elle aurait besoin d'un rajeunissement.

4) AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE CREDITS 2018 :

Rapporteur : Claude MENOTTI.

Monsieur Menotti expose à l'Assemblée la nécessité d'engager et de mandater certaines dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2018, pour éviter de bloquer les chantiers en cours.

L'autorisation est proposée dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017 sur le budget communal déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au Budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2018, dans la limite de **25 %** des crédits ouverts au titre de l'exercice 2017, comme suit :

Chapitres

20 Frais d'Etudes : 2 819 €

21 Acquisition mobilier, matériel : 27 267 €

23 Travaux de voirie : 75 454 €

Total : 105 540 €

5) LE GRAND CHALON – APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES 2016 :

Rapporteur : Alain GAUDRAY.

Le maire rappelle la nécessité pour le Grand Chalon de rendre compte chaque année de son activité annuelle pour l'ensemble des compétences dont il a la charge auprès de son assemblée délibérante et des collectivités adhérentes.

Le maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire par voie de mail de ce rapport. Il reprend les grandes lignes de celui-ci en s'attardant sur les compétences en lien avec la commune de Fragnes – La Loyère.

Le maire soumet à l'approbation des membres du conseil, le rapport d'activités pour l'année 2016, qui leur a été communiqué.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités annuel 2016 du Grand Chalon.

6) DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE :

Rapporteur : Alain GAUDRAY.

Le maire rapporte à l'assemblée les informations qui lui ont été transmises lors d'une réunion avec ORANGE, sur la planification du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Il explique que le territoire comptera 3 zones, et que sur chacune d'elle sera installé un point de mutualisation de zone (PMZ). Ces PMZ seront respectivement implantés : route de Demigny, rue du Gros Buisson et rue du Quart.

Le réseau de fibre empruntera dans la mesure du possible les gaines des réseaux souterrains déjà existants.

Le commencement des travaux est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2018, pour une réception de la fibre pour les premiers utilisateurs au 1^{er} trimestre 2019.

Achèvement d'installation de la fibre au plus tard, fin 2022.

7) QUESTIONS DIVERSES :

Tour de table :

A. Leledy : réfection revêtement voirie suite travaux de la rue du Bourg.

C. Hadorn : Retour sur installation City stade. Regrette qu'il n'y ait pas de cérémonie des vœux.

C. Menotti : Déchèterie : projet d'1 seul passage par jour, par administré (Information à confirmer)

A. Morel : Retour réunion Projet académique : budget créations de postes restreint.

H. Revol : Réunion création Conseil des Jeunes : 17/02 – 20 h 30.

V. Coulon : Retours et infos sur collectes alimentaires Banque Alimentaire et FACE.

Retours sur actions du C.C.A.S.

A. Veloso : Journée citoyenne 26 mai : réunion publique 07 février.

A. Petit : Croqueurs de pommes : taille au verger 10 février matin. Dictée du Rotary : 10 février après midi.

A. Gaudray : Prochaines réunions et évènements : Vœux Grand Chalon 19/01 – 12 h 30

Pole emploi : 22 janvier

CA CCAS 29 janvier

Prochain CM 06 février

Concours photos avec Laurent Lenotre et notre commune.

Réunion publique le 26 avril à 18h salle du bicentenaire.

Déco au jardin botanique en hommage à Bernard Pion et pour valoriser le verger.

Fin séance à 22 h 15.